

Après le Conseil Européen des 17 & 18 juin 2004

ONSHORE TAX PLANNING

Quelles restructurations pour les années de transition ?

Pr. Robert Anthony

Associé principal, Anthony & Cie, Family Office, Sophia Antipolis, Professeur de fiscalité internationale à l'Université de Saint Thomas, Miami

Simon Denton

Managing Director, Sovereign Corporate and Fiscal Services Limited, London

Giancarlo Cervino

Directeur Centre for International Fiscal Studies (Cinfis), Lugano

Samuel M. Lohman

Principle, Law Firm Lohman, Geneva, Switzerland

Denis Kleinfeld

Principle, The Kleinfeld Law Firm, United States Virgin Islands, Miami, and Moscow

E. Jerry James

CEO, American International Depository and Trust, Denver Colorado

Eric Breuillé

Financial Planning, Deutsche Bank (Suisse) SA

Prof. Dr. Franz A. Blankart

a. Secrétaire d'Etat, Associé commanditaire, Mirabaud & Cie

Nicolas Merlino

Avocat associé, Etude Oberson, Genève

Philippe Zumbrunn

Avocat, Etude Oberson, Genève

Ludovic Verbist

Administrateur délégué, AAMIL Ltd, Genève et Port Louis

Stéphanie Jarrett

Partner, Baker & McKenzie, Zurich, Présidente de Step Suisse Romande



Comment combiner structures onshore et paradis fiscaux traditionnels ?

Détention d'immeubles : les structures étrangères efficaces

Nouveaux pays entrants dans l'UE : quelles opportunités ?

Secret bancaire suisse : sauvé de la curiosité européenne ?

Les Etats-Unis à la conquête des non-US-persons

Retenue à la source : quelles précautions prendre maintenant ?

Délocalisations à Singapour: comment conserver les fonds en Suisse ?

21 & 22 JUIN 2004, GENÈVE, HÔTEL DES BERGUES

LUNDI 21 JUIN 2004

8H45 | **Pr. Robert Anthony**, Associé principal, Anthony & Cie, Family Office, Sophia Antipolis, Professeur de fiscalité internationale à l'Université de Saint Thomas, Miami

9H00 | **Simon Denton**, Managing Director, Sovereign Corporate and Fiscal Services Limited, London

9H45 | **Giancarlo Cervino**, Directeur Centre for International Fiscal Studies (Cinfis), Lugano

10H30 |

11H00 | **Pr. Robert Anthony**
Simon Denton

12H15 |

13H45 | **Pr. Robert Anthony**

14H30 |

17H00 |

Allocation d'ouverture par le Président de séance

LES OPPORTUNITES DES JURIDICTIONS ET DES STRUCTURES ONSHORE

Utilising onshore, non-blacklisted and compliant domiciles and vehicles in combination with traditional tax haven domiciles

The United Kingdom Limited Liability Partnership, Headquarters Company and Agency Company. A tax paradise for non-UK domiciliaries
Malta, ideal for property purchase in Portugal
Tax residency certificates - Mauritius, Cyprus, Netherlands and Malta

Hong Kong - International trade
United States LLC - A US presence without US taxation
Insurance Related Tax Planning

Les structures des nouveaux pays entrants dans l'Union Européenne constituent-ils une menace pour les juridictions traditionnelles ?

Dans quelle mesure Chypre, la Hongrie, Malte et la Slovaquie ont-ils modifié les avantages de leurs sociétés ?

Pause-café

Les nouvelles stratégies de détention d'immeubles par des structures étrangères

La détention d'immeubles en France

L'utilisation de certaines structures internationales au regard de la fiscalité française des immeubles : taxe de 3%, régime fiscal des plus-values immobilières, ISF

L'utilisation de la SOPARFI luxembourgeoise et l'avenir de la convention franco-luxembourgeoise

L'utilisation du trust de Nouvelle Zélande

Les interpositions éventuelles de la SCI en France

La détention d'immeubles en Espagne, Suisse, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Croatie, Chypre, Chypre Nord, Turquie

Déjeuner

Trust et conventions de double-imposition : clé de l'optimisation onshore

L'aspect de plus en plus fondamental de la protection conventionnelle permettant une véritable optimisation fiscale internationale
Le choix stratégique des structures (holding et trust) bénéficiant des conventions fiscales internationales : le choix de l'onshore face à l'offshore

L'optimisation en fiscalité immobilière française grâce aux conventions fiscales (optimisation au regard de l'ISF des droits de succession, des plus-values...)

L'intérêt des trusts bénéficiant des conventions de double imposition

Exemple : le trust de Nouvelle Zélande

The United States as a financial service center for non-US Persons: using the "Unlevel playing field" to your private and corporate client's advantage

United States compared with traditional financial service centers

"Planning Tools" for non-US private and corporate planning resulting from the "Unlevel playing field"

Partial list of "Planning Tools" for non-US Persons:

- (a) Corporations
- (b) Limited liability corporations
- (c) Asset protection trusts
- (d) US Bank tax free bank deposits

Samuel M. Lohman, Principle, Law Firm Lohman, Geneva, Switzerland

Family Office US Style

Integrating US and non-US planning structures
Colorado foreign depository legislation and the special opportunities that it offers non-US persons

E. Jerry James, CEO, American International Depository and Trust, Denver Colorado

Panel Discussion moderated by Samuel M. Lohman

© All rights reserved Samuel M. Lohman - Title, subtitles and concept.

Primer on US tax law, regulation, litigation and the like, relevant to the non-US Person

What is a non-US Person (how to become and how to avoid)

Federal vs. State: the supremacy clause as it works in the United States

The United States Virgin Islands and the special opportunities that it offers

Denis Kleinfeld, Principle, The Kleinfeld Law Firm, United States Virgin Islands, Miami, and Moscow

Fin de la première journée

MARDI 22 JUIN 2004**8H45 | Eric Breuillé**, Financial Planning, Deutsche Bank (Suisse) SA**9H00 | Prof. Dr. Franz A. Blankart**, a. Secrétaire d'Etat, Associé commanditaire, Mirabaud & Cie

10H00 |

10H30 | Eric Breuillé**11H30 | Nicolas Merlino**, Avocat associé, Etude Oberson, Genève
Philippe Zumbunn, Avocat, Etude Oberson, Genève

12H30 |

14H00 | Ludovic Verbist, Administrateur délégué, AAMIL Ltd, Genève et Port Louis**15H00 | Stéphanie Jarrett**, Partner, Baker & McKenzie, Zurich, Présidente de Step Suisse Romande

16H00 |

Allocation du Président de séance*FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE EN EUROPE :
IMPACTS RÉELS ET NÉCESSAIRES RESTRUCTURATIONS***Fiscalité et secret bancaire face à l'Union Européenne****Pause-café****Quelles restructurations envisager face à l'application de la retenue à la source sur les intérêts en Suisse ?****Optimiser la taxation des fonds de placement et produits financiers en Suisse dans le nouveau cadre fixé par l'accord avec l'Union Européenne****Déjeuner****Les opportunités d'optimisation fiscale offertes par l'île Maurice dans la perspective de l'application de la retenue à la source au Luxembourg****Face au spectre de la délocalisation à Singapour, comment conserver les fonds en Suisse ?**Reconnaissance et traitement des trusts en Suisse Où sont les intérêts des clients à long terme ?
Comment promouvoir la Suisse comme point central pour l'avenir du wealth management ?**Fin de la conférence****Academy & Finance organise prochainement :****Parmalat : les leçons comptables, fiscales et bancaires**
Jeudi 13 mai 2004, Genève**Successions internationales entre la Suisse et la France**
1^{er} & 2 juin 2004, GenèveLES RENCONTRES INTERNATIONALES
D'AFFAIRES AVEC LE MAROC
Investir dans le nouveau Maroc
Jeudi 3 juin 2004, Genève**Les produits structurés : mode d'emploi**
16, 17 & 18 juin 2004, Genève**Stratégies fiscales onshore**
21 & 22 juin 2004, Genève**Stratégies fiscales onshore**
29 & 30 juin 2004, Luxembourg

INFORMATIONS PRATIQUES**Renseignements et inscriptions :**

par tél : +41 22 849 01 11 ;

par fax : +41 22 849 01 10

par e-mail : info@academyfinance.ch

par courrier : Academy & Finance SA,
CP 6069, 16, rue Maunoir, CH-1211 Genève 6**Prix**

1 journée :	1250 CHF	800 €
2 journées :	2250 CHF	1445 €

Tarifs dégressifs :

1 journée	2 ^{ème} inscrit -10%	3 ^{ème} inscrit -15%
2 journées	2 ^{ème} inscrit -15%	3 ^{ème} inscrit -20%

Inscription

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture.

Païement

Par virement à l'ordre d'Academy & Finance SA, compte bancaire UBS Genève : compte en chf 240/325.206.01H ; compte en euros 240/325.206.02G avec la mention du numéro de facture.

Par chèque à l'ordre d'Academy & Finance SA. Les frais bancaires éventuels sont à la charge du participant.

Annulation

Les frais d'annulation sont de 250 CHF si la demande d'annulation est reçue plus de 15 jours avant la conférence. Ils seront de 500 CHF en cas d'annulation entre 15 et 2 jours avant la conférence. En revanche, si l'annulation parvient moins de 48 heures avant le début de la conférence, la totalité de l'inscription restera due. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera du.

Remplacement

Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCELundi 21 & mardi 22 juin 2004
Hôtel des Bergues
Quai des Bergues 33
1201 Genève
T +41 22 908 70 00**Academy & Finance SA**

16, rue Maunoir

CP 6069

CH-1211 Genève 6

T +41 22 849 01 11

F +41 22 849 01 10

E info@academyfinance.com

www.academyfinance.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION**OUI, je m'inscris à la conférence «Onshore tax planning » et je choisis :**

- le lundi 21 juin 2004
- le mardi 22 juin 2004

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 22 849 01 11.

Nom et prénom

Fonction

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

E-mail

 Oui, je désire recevoir vos programmes par e-mail Je souhaite que mon nom ne figure pas sur la liste des participants affichéeMode de paiement : chèque virement bancaire

Date Signature